

820 657

---

---

L E T T R E

D E M. D E C A Z A L É S.

*Paris, ce 12 Juillet 1791.*

**D**E S doutes se font élevés sur les motifs de ma démission, ils m'imposent la loi de les faire connoître.

Le jour du départ du Roi, l'assemblée nationale a ordonné que ses décrets seroient exécutés, quoiqu'ils ne fussent pas revêtus de la sanction royale. Cette mesure que nécessitoient les circonstances, est devenue criminelle au moment où il a été possible de demander la sanction du Roi, au moment où il est rentré dans la capitale, & s'est réuni au corps législatif.

En persistant dans ce décret, l'assemblée nationale a jugé le Monarque ou

détruit la monarchie. Elle a suspendu le Roi de ses fonctions , ou déclaré que le consentement royal n'étoit plus nécessaire pour le complément de la loi. Dans ces deux cas , elle s'est rendue coupable de trahison ; dans ces deux cas , j'ai cru qu'il ne m'étoit plus permis d'être membre d'une telle assemblée.

Il me sera reproché , & peut-être ce reproche est-il mérité , de ne pas m'être élevé avec force contre un pareil décret. Que ceux qui me blâment , veuillent bien se souvenir que ce décret a été rendu quelques heures avant l'arrivée du Roi à Paris. Il n'est pas de manœuvre qui n'ait été employée pour me forcer au silence ; on m'a exagéré l'effervescence du peuple ; on m'a investi de terreurs auxquelles il est excusable d'avoir cédé , puisqu'elles avoient pour objet les jours si précieux du Roi & de la Famille

Royale. Le même sentiment m'a retenu dans l'assemblée nationale jusqu'au 2 de juillet, & je n'en suis sorti qu'après m'être assuré que les intérêts de tous les partis se réunissoient pour garantir à la nation la sûreté de la personne du Roi & de son auguste Famille. *Signé,*  
CAZALÉS.

660

3

Lequel Le même tenement m'a retenu  
dans l'assemblée nationale j'ai pu en  
faire, & je n'en fais fort depuis  
m'ont assuré que les intérêts de tous  
les peuples de la nation pour garantir à  
la nation la sûreté de la personne du  
Roi & de son auguste Famille.

